



FONCTION PUBLIQUE

## Comité social territorial

Publié le 02 janvier 2024

Lors de la séance du 14 novembre, les membres ont émis un avis favorable sur un certain nombre de sujets relatifs à l'organisation du travail dans les services.

- Depuis le 1er janvier, les agents du cimetière sont rattachés au service espaces verts et non plus au service des affaires administratives.
- La décision de la collectivité d'attribuer la prime du pouvoir d'achat aux agents a été actée, puis entérinée par le conseil municipal du 14 décembre.
- Des modifications ont été apportées à plusieurs règlements de service sur le temps de travail (insertion/médiation, animation de la vie sociale et citoyenne, accueil à l'hôtel de ville et médiathèque). Afin d'intégrer des nouveaux services et besoins, le règlement général du temps de travail a été actualisé et adopté par délibération au conseil municipal.
- Le rapport social unique 2022, qui reprend des données en ressources humaines et contribue à la définition des lignes directrices de gestion, a reçu un avis favorable du CST a été acté au conseil municipal.
- Une nouvelle charte informatique a été proposée. Elle sera remise aux agents dans les jours à venir et remplacera le règlement sur les moyens de communication.
- Sondage Pont de l'ascension : 94,66% des agents répondants ont émis un avis favorable. Aussi, à partir de 2024, les services municipaux, habituellement fermés le samedi, le seront également le vendredi qui suit le jeudi de l'ascension. Les agents devront poser un congé, RTT, sujétion, récupération ou reliquat crédit d'heures. Pour les agents annualisés cette journée pourra être intégrée dans l'annualisation comme une journée non travaillée.
- Pour les crèches, les protocoles de soins facilitant la compréhension et la traçabilité dans l'administration de médicaments et l'apport de soins aux enfants ont été présentés.
- Un point d'avancement du plan d'actions sur la sécurisation des systèmes d'information et des travaux sur la Ville a été présenté au CST en clôture de la séance.



**Intranet**

**VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00

✉ [CONTACTER LE WEBMASTER](#)